Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Noms de domaines similaires - Risques ?

Par sandra90

Bonjour à tous,

Je viens d'ouvrir un blog, ouvert à titre personnel sur lequel j'aborde des thèmes qui me passionnent et qui sont des thèmes auxquels je m'intéresse également dans le cadre de ma vie professionnel. Sur ce blog je partage mes connaissances dans ces domaines, et pour rendre ce blog attractif j'ai tenté de lui trouver un nom (et un nom de domaine) original et percutant, qui interpelle le lecteur.
J'ai donc choisi le nom et le domaine du blog, et ai acheté un nom de domaine. J'ai constitué pour le blog une identité graphique (couleurs, logo, etc...) afin d'en faire une création originale. Ma question porte sur son nom, et son nom de domaine ; je vais illustrer mon cas par un exemple :

- supposons que le blog porte sur le domaine des cupcakes (exemple choisi aléatoirement), et que j'ai décidé de l'appeler "Cupcakes&Chocolat", avec comme nom de domaine http://www.cupcakesetchocolat.com
- après des recherches sur le web, je me rend compte qu'une entreprise française, "Chocolate-Cupcake" à un site : http://www.chocolate-cupcake.fr

Nous sommes donc dans un cas où nous avons la même approche, avec la même association de deux éléments ; les différences :
- il s'agit d'une entreprise, avec un site commercial, tandis que mon site est un blog sans activité commerciale
- nous nous penchons sur un même sujet, mais pour ma part j'aborde également 2 autres grands thèmes (par exemple "glaces" et "cookies"), infos que l'on retrouvent sur la présentation du blog, dans ses rubriques, sur les réseaux sociaux, etc
- l'entreprise à un nom de domaine en .fr, mon blog en .com ; l'entreprise utilise le terme chocolat en anglais, tandis que je l'utilise en français (je dirais même que j'utilise plutôt un mot de la même famille, par exemple "chocolatine" ce qui donnerait en fait http://www.cupcakeetchocolatine.com)
- nos identités visuelles sont clairement distinctes

Mon site a été créé après le site de l'entreprise citée ci-dessus ; cette entreprise peut-elle me demander d'apporter un changement au nom de mon blog ainsi qu'à mon nom de domaine, sachant que nous avons 1 mot de notre nom de domaine identique, et 1 autre similaire (de la même famille, en anglais pour elle, en français pour moi) bien que différent ?

En vous remerciant en avance et en espérant avoir été assez explicite,

Bonne journée,

Sandra